

Montréal, le 4 août 2016

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet :        Demande relative à la méthodologie d'identification des éléments du  
réseau de transport principal  
                  Demande d'approbation du Registre des entités visées par les normes  
                  de fiabilité  
                  Dossier de la Régie : R-3952-2015**

---

Maître Tremblay,

Le 30 juin 2016, dans le cadre du dossier R-3952-2015, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie désignée comme coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande visant l'approbation du Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre) résultant de l'application de la méthodologie d'identification des éléments du réseau de transport principal, déposée à cette même date.

Veuillez trouver, ci-joint, l'avis aux personnes intéressées diffusé par la Régie sur son site internet dans le cadre du dossier mentionné en objet.

La Régie demande au Coordonnateur de publier cet avis sur son site internet. Elle lui demande également de le transmettre aux entités inscrites au Registre, dont elle a approuvé les dernières modifications par sa décision D-2016-109 ainsi que, si différent, aux entités inscrites au Registre faisant l'objet de la présente demande.

De plus, la Régie demande au Coordonnateur de lui confirmer cette publication et de l'informer des moyens pris pour aviser les entités inscrites aux Registres, de même que des dates auxquelles ces entités ont été avisées.

Veillez agréer, Maître Tremblay, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.